

## LISTE RÉCAPITULATIVE

### Séance du 21 octobre 2025

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
21/10/2025	DE_2025_038	ANTENNE-RELAIS TELEPHONIQUE	
21/10/2025	DE_2025_039	REMBOURSEMENT ASSURANCE	
21/10/2025	DE_2025_040	CIMETIERE - REGLEMENT - URNE	
21/10/2025	DE_2025_041	VESTIGES - TARIFS LOCATIONS DU SITE	
21/10/2025	DE_2025_042	TARIF - SALLE ESPACE ASSOCIATIF - Ancienne Mairie	
21/10/2025	DE_2025_043	MARIAGE - SECRETAIRE DE MAIRIE	

**L ETOILE - COMMUNE**

Séance du **mardi 21 octobre 2025**

Délibération N° **DE\_2025\_038**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	11
Date de la convocation : 15/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIK Hélène Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique

Représentés :

Excusés : Madame DUBOS Astrid

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur HEROUART Michel est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : ANTENNE-RELAIS TELEPHONIQUE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Société EIFFAGEENERGIE SYSTEMES - PROJET ATC France a contacté la Mairie afin de nous faire part que la Société ORANGE a proposé d'installer une antenne relais sur la commune pour une meilleure couverture réseau.

Monsieur le Maire propose la parcelle cadastrée AI56

La redevance annuelle sera de 2.000 €uros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité Le Conseil Municipal autorise l'installation de cette antenne relais et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le : 21/10/2025 Pour extrait conforme : 21 octobre 2025

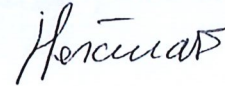
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur HEROUART Michel



**L ETOILE - COMMUNE**

Séance du **mardi 21 octobre 2025**

Délibération N° **DE\_2025\_039**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	11
Date de la convocation : 15/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIK Héléna Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique

Représentés :

Excusés : Madame DUBOS Astrid

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur HEROUART Michel est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : REMBOURSEMENT ASSURANCE**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie, qui informe l'assemblée que l'assurance rembourse la commune pour un trop payé sur les assurances annuelles. Ce remboursement intervient en chèque pour un montant de 295,13 €uros.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'encaissement du chèque de l'assurance GROUPAMA pour un montant de 295,13 €

Fait et délibéré le : 21/10/2025 Pour extrait conforme : 21 octobre 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur HEROUART Michel



**L ETOILE - COMMUNE**

Séance du **mardi 21 octobre 2025**

Délibération N° **DE\_2025\_040**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	11
Date de la convocation : 15/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique

Représentés :

Excusés : Madame DUBOS Astrid

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur HEROUART Michel est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : CIMETIERE - REGLEMENT - URNE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande d'installation d'une urne sur une concession. Comme le règlement cimetière ne régit pas ce genre de demande, il y a lieu de délibérer pour palier à ce vide réglementaire.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la pose :

- Pour une concession simple : 2 urnes funéraires
- Pour une concession double : 4 urnes funéraires

L'emplacement reste au choix du demandeur et l'installation sera faite par un professionnel.

Fait et délibéré le : 21/10/2025 Pour extrait conforme : 21 octobre 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

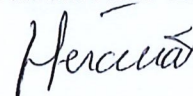
Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur HEROUART Michel

Séance du **mardi 21 octobre 2025**

Délibération N° **DE\_2025\_041**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	11
Date de la convocation : 15/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique

Représentés :

Excusés : Madame DUBOS Astrid

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur HEROUART Michel est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : VESTIGES - TARIFS LOCATIONS DU SITE**

M Le Maire informe l'assemblée que suite à l'organisation du mariage de la secrétaire dans les vestiges de l'Eglise cet été, il y a lieu de définir un tarif et les modalités de locations.

**Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- La gratuité du site pour les associations stelliennes et les manifestations religieuses (Paroisse de Flixecourt) pour le week-end ou semaine. L'installation des bancs sera faite par les associations.
- Pour les Mariages laïques :  
Création de deux forfaits :
  - Forfait Mariage : 300 €
  - Forfait Mariage et Vin d'honneur : 500 €

Pour les 2 forfaits :

Location du site

Matin : le samedi à 09h00

Soir : Pour le forfait Mariage : 2 heures après l'heure fixé du mariage.  
(Ex : mariage à 16h – reprise des lieux à 18h) avec une heure fixe de fin à 19h00 maximum.

Pour le forfait Mariage et Vin d'honneur : 5 Heures – avec une heure fixe de fin à 19h00 maximum.

Fait et délibéré le : 21/10/2025 Pour extrait conforme : 21 octobre 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur HEROUART Michel

## Séance du **mardi 21 octobre 2025**

### Délibération N° **DE\_2025\_042**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	11
Date de la convocation : 15/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique

Représentés :

Excusés : Madame DUBOS Astrid

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur HEROUART Michel est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

#### **Objet : TARIF - SALLE DE L'ESPACE ASSOCIATIF - Ancienne Mairie**

M le Maire informe l'assemblée que les travaux de l'ancienne mairie avancent bien (il est présenté sur vidéo projecteur des photographies des travaux). Il propose également à l'assemblée de définir dès à présent les modalités de location future de cette salle.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte** et définit comme suit la location de cette salle :

#### Pour toutes les manifestations :

- La salle sera accordée qu'aux Stelliens
- Capacité maximum 75 personnes
- Un calendrier des manifestations sera tenu par le secrétariat.
- Toute demande devra être faite au secrétariat en amont de chaque manifestation.
- La location sera à la journée : de 09 h à 22 h maximum
- Possibilité en semaine et le week-end
- La salle et les wc seront rendus nettoyés et propres
- Les locataires devront respecter les règles sur le bruit et les nuisances sonores
- La salle sera vide de vaisselle

#### Pour les Associations stelliennes :

- La gratuité de cette salle sera accordée

#### Pour les autres manifestations :

- La salle sera louée pour :
  - Décès (La gratuité est accordée)
  - Anniversaire
  - Repas de famille
- Le montant de la location sera de 80 €uros

Fait et délibéré le : 21/10/2025 Pour extrait conforme : 21 octobre 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain



Secrétaire de séance

Monsieur HEROUART Michel

DE\_2025\_042

Séance du **mardi 21 octobre 2025**

Délibération N° **DE\_2025\_043**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	11
Date de la convocation : 15/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Madame LEFÈVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIK Héléna Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique

Représentés :

Excusés : Madame DUBOS Astrid

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur HEROUART Michel est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : MARIAGE - SECRETAIRE DE MAIRIE**

M Le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur le cadeau de mariage de la secrétaire de mairie. Il soumet la proposition qu'il a vu au salon de l'artisanat de l'Étoile, la photographie des Iris.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder le cadeau de mariage d'une valeur de 175 €uros.

Fait et délibéré le : 21/10/2025 Pour extrait conforme : 21 octobre 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur HEROUART Michel